

Evaluation des compétences cognitives des élèves en situation d'apprentissage bilingue

AGNESE MOLINARO

La présentation des résultats d'une enquête qui se proposait d'analyser dans les classes de III^{ème} année de l'école moyenne la façon dont les élèves utilisent les deux langues pour construire les concepts disciplinaires.

Cette recherche a été réalisée en 1999, dans le cadre des actions du Comité Technique Consultatif, chargé par la L.R. n. 53/94 d'évaluer périodiquement les résultats de l'Adaptation des programmes de l'école moyenne aux exigences socioculturelles et linguistiques de la Vallée d'Aoste. L'enquête se proposait d'analyser la façon dont les élèves utilisent les deux langues pour construire des concepts disciplinaires, en vérifiant, en particulier, si les outils cognitifs que l'élève mobilise lorsqu'on le sollicite en italien sont également disponibles lors du travail en français.

En effet, pour les responsables de la scolarité que sont les dirigeants scolaires, les enseignants, les parents, pour les élèves eux-mêmes, il est nécessaire de savoir s'il y a un effet de l'emploi alterné de la langue maternelle (LM) et d'une langue seconde (L2) sur l'exercice des compétences cognitives¹ ; et si oui, de quelle nature est cet effet. *Comment les élèves, à la fin de l'école moyenne, pensent-ils et travaillent-ils en langue française ? Les compétences cognitives, le fonctionnement logique qu'ils mobilisent lorsqu'ils travaillent dans leur langue maternelle, sont-ils également disponibles, et de la même façon,*

lorsqu'ils travaillent en langue seconde? De façon plus générale, disposent-ils à la fin de l'école moyenne des outils cognitifs nécessaires à la poursuite de leur scolarité en situation bilingue ? Il s'agissait, par cette enquête, d'**apporter une réponse à ces interrogations, et de constituer en même temps pour les enseignants le prototype d'un outil d'évaluation des compétences cognitives** des élèves en situation d'enseignement bilingue.

L'équipe de recherche, coordonnée par *Anne-Marie Ragot* et *Richard Assuied* - professeurs de psychopédagogie à l'IUFM de Versailles et membres de Commissions de réforme du Ministère de l'Éducation Nationale - était composée de l'Inspectrice Technique pour l'école moyenne, d'un représentant de l'IRRSAE et de quatre enseignantes de différentes disciplines. D'autres enseignants de l'école moyenne, particulièrement formés en ce qui concerne l'éducation bilingue, ont collaboré avec l'équipe à l'élaboration et au dépouillement du test, en assurant le raccord avec les établissements dans les différentes phases.

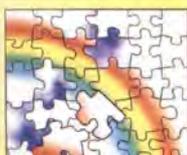
Le test s'étant déroulé au mois d'avril dans toutes les classes de troisième, les résultats à l'état brut ont été mis à la disposition des écoles à partir du 31 mai '99.

¹ On appelle compétences cognitives l'ensemble des outils avec lesquels nous organisons nos expériences, nous nous les représentons, nous les fixons dans notre mémoire, nous en tirons des leçons, c'est-à-dire nous les généralisons, nous devenons ainsi capables de mieux comprendre les expériences suivantes, c'est-à-dire nous apprenons. Ces compétences sont, en fait, constitutives de toute activité mentale, et en ce sens elles sont la condition de tout apprentissage.

Région Autonome Vallée d'Aoste
Regione Autonoma Valle d'Aosta
Assessorat de l'Éducation et de la Culture
Assessorato all'Educazione e alla Cultura

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
COGNITIVES DES ÉLÈVES EN
SITUATION D'APPRENTISSAGE
BILINGUE

CLASSES DE TROISIÈME ANNÉE
DE L'ÉCOLE MOYENNE



Rapport synthétique

Par la suite, les chercheurs ont produit un rapport synthétique, diffusé à l'automne '99.

Le 20 janvier 2000 dans la Salle des Conférences du Palais Régional d'Aoste, Mme *Anne-Marie Ragot* - en présence de M. l'Assesseur à l'Education et à la Culture, *Ennio Pastoret*, de Mme la Surintendante aux études, *Vally Lettry*, et de Mme l'Inspectrice de l'Ecole Moyenne, *Irene Bosonin* - a présenté le rapport terminal des chercheurs concernant les résultats globaux des épreuves auxquelles tous les élèves de III^{ème} année ont été soumis.

Principes de construction des épreuves

Les deux objectifs de l'enquête ont conduit à retenir pour la construction des épreuves les principes suivants :

- prendre comme supports d'épreuves les disciplines scolaires. Toute tâche scolaire engage le plein exercice de l'ensemble des compétences cognitives, et il est toujours possible d'analyser l'activité scolaire dans sa dimension d'activité cognitive. Il ne s'agit pas d'aller chercher hors du contexte scolaire, par exemple dans des tests d'intelligence, des compétences que les élèves appliqueraient en classe. Il s'agit de se demander quelles compétences cognitives requiert plus spécifiquement tel type de tâche scolaire, et comment les élèves y satisfont ;
- vérifier que ces compétences cognitives dont on veut s'assurer de l'efficacité en L2, sont bien présentes en langue maternelle ;
- répondre aux trois questions suivantes :
 - les élèves traitent-ils les informations en langue française (consignes, textes, aides, etc.) comme ils le font en L.M. ? La langue française peut-elle leur servir, comme la L.M., d'instrument de régulation dans leur travail ? *Dans le cadre de cette recherche, seul le traitement des apports d'information écrite a pu être étudié. L'apport d'informations orales, qui constitue une part importante de l'expérience scolaire, nécessiterait à lui seul une autre étude ;*

- la langue utilisée a-t-elle une incidence sur la façon d'entrer dans la tâche, d'y organiser et d'y poursuivre son effort, de la mener à bien ? Si oui, de quelle nature est cette incidence et quels en sont les effets ? ;
- la construction de concepts, le travail de généralisation, d'abstraction, de définition, le traitement logique de chaînes de données, sont-ils rendus plus risqués en L2 ?

Choix des épreuves

Neuf épreuves analysent la compétence des élèves à utiliser **les opérations cognitives fondamentales dans des tâches scolaires ordinaires en situation bilingue**.

Elles sont réparties en trois groupes : **tri de l'information ; catégorisation ; argumentation**.

Pour chaque épreuve, il y a une version en langue italienne et une version en langue française. Comme on l'a dit, les tâches ont été discutées et élaborées avec des enseignants appartenant à divers établissements et particulièrement formés sur les thématiques de l'éducation bilingue.

Déroulement de la recherche

Cette recherche a pris la forme d'une enquête : l'ensemble des épreuves a été administré simultanément à l'ensemble de la population des élèves des classes de troisième année de l'école moyenne.

La passation a occupé douze plages horaires, réparties sur six journées, trois pour les épreuves en italien, passées d'abord, trois ensuite pour les épreuves en français.

Ces épreuves se sont déroulées dans les conditions ordinaires de classe, sous le contrôle des enseignants. Chacun d'eux a reçu par écrit les consignes de passation correspondant aux épreuves qu'il contrôlait, de telle sorte que, dans la mesure où les consignes ont été respectées, tous les élèves auront passé les mêmes épreuves dans les mêmes conditions. Aucun contrôle externe

du déroulement des épreuves n'a été exercé par les chercheurs.

Les résultats et analyses considèrent que les conditions générales de passation ont été respectées.

La correction des épreuves a été effectuée par les enseignants qui avaient participé à l'élaboration de l'enquête et par les chercheurs.

Conclusion

tirée du rapport terminal rédigé par **Richard Assuied et Anne-Marie Ragot**

Les chercheurs ont vérifié que, dans l'ensemble, les compétences cognitives sont mobilisables équivalamment par les élèves quelle que soit la langue dans laquelle ils sont invités à travailler.

En fin d'école moyenne, les élèves ont développé leur bilinguisme.

Ils ont acquis des connaissances dans et à travers les deux langues.

La langue seconde ne représente pas pour eux un obstacle à la mise en oeuvre de procédures cognitives efficaces.

Certes, chaque enseignant dans sa discipline peut sans doute considérer qu'il reste beaucoup à faire, mais rien dans cette enquête ne permet de penser que l'apprentissage bilingue puisse représenter un risque pour l'élève.

Les élèves sont capables d'utiliser les documents de travail à leur disposition (livres, documents, manuels, etc.) **pour en extraire explicitement toute l'information nécessaire à une tâche**, mais ce n'est pas sans difficulté. L'analyse des résultats a montré à plusieurs reprises que la précision du tri de l'information est menacée par la compréhension globale qu'assure une lecture aisée. Extraire de l'information en vue d'une tâche suppose, bien sûr, lire et comprendre, mais ne s'y réduit pas : alors que lire entraîne vers la suite, il faut s'arrêter, alors que comprendre globalise les significations, il faut les examiner pour les interpréter et prendre des décisions.

Cette activité cognitive non seulement n'est pas plus difficile en français qu'en langue maternelle, mais le fait de travailler en français, précisément parce qu'il oblige à une lecture plus attentive, amènerait même l'élève à mieux inspecter les textes.

Les élèves sont capables de travailler avec et sur des concepts

car il disposent d'outils, efficaces dans les deux langues, qui leur permettent de reconnaître l'organisation d'un domaine conceptuel.

Ils sont capables de spécifier les niveaux d'organisation hiérarchique d'un concept. Ils sont sensibles aux aspects formels du vocabulaire et de la syntaxe, qui permettent de se repérer dans les niveaux de généralité, et peuvent s'en servir comme d'une aide.

Ils savent extraire d'un ensemble de données les traits susceptibles de constituer la définition d'un concept, et ils sont également capables, au niveau d'organisation logique de leur âge, de construire une définition valide.

En aucun cas le travail en L2 ne leur fait obstacle, c'est même souvent le contraire qui se produit par la focalisation que la L2 oblige à opérer sur les informations à traiter.

Les élèves sont capables d'analyser logiquement des textes et des énoncés.

En effet, la présentation des épreuves a montré que les élèves disposent des repères logico-syntaxiques nécessaires à ce type d'analyse, et ce, dans les deux langues. Mais leur mise en œuvre entre en concurrence - et c'est normal - avec des fonctionnements globalisants : compréhension d'ensemble, images et modèles mentaux. C'est pourquoi on les voit mis au travail justement dans les circonstances où le fonctionnement globalisant est plus difficile :

L2, domaine de contenus moins familier. Si toutes les compétences cognitives sont certes toujours mobilisables dans toute tâche, elles le sont à des degrés divers et ne sont pas substituables les unes aux autres.

Il est important que l'enseignant aide ses élèves à prendre conscience

de l'existence chez chacun de ces différentes compétences, de leurs spécificités, des tâches auxquelles elles sont plus spécialement adaptées, de la quantité et qualité d'attention qu'elles demandent (*aide métacognitive*). L'analyse logique est une des tâches les plus exigeantes qu'un sujet ait à affronter, et elle est toujours menacée de disparaître derrière une compréhension approximative.

Les élèves sont capables d'utiliser, dans une situation où la charge de lecture est lourde, les ressources logico - syntaxiques d'un texte pour une activité mentale complexe (raisonnement, jugement, déduction etc.).

L'enquête a montré que la charge de lecture n'est pas un facteur entravant l'exercice des fonctionnements cognitifs des élèves, en italien comme en français. Les documents qui leur ont été proposés, de difficulté linguistique contrôlée, demandaient un important travail de lecture, et il n'apparaît pas que ce travail ait empêché, pour la très grande majorité d'entre eux, la réalisation de la tâche qu'il introduisait.

Ce qui compte, ce n'est pas la dimension du texte, pourvu qu'il reste compatible avec les compétences langagières de l'élève, c'est que la tâche soit cadrée, aidée, que l'élève soit explicitement orienté vers le type de réflexion qu'elle exige.

L'enquête a montré également que les schèmes logico-syntaxiques sont utilisables par les élèves, dans les deux langues, comme des analyseurs (v. les deux points précédents), et permettent de mettre en marche un raisonnement, de tirer des inférences d'un ensemble de conditions.

Les élèves sont capables de tirer profit d'aides et d'outils d'analyse.

Plusieurs épreuves s'accomplissaient en deux temps, le second temps introduisant soit une aide, soit un outil d'analyse : un tableau, un schéma d'argumentation, des propositions de réponses à choisir fournies après que les élèves aient produit leur propre réponse. A chaque fois on constate

une amélioration de la réponse : une forte proportion des élèves, y compris parmi les moins bons, qui n'avaient pas donné de très bonnes ou bonnes réponses, se trouve donner une très bonne ou bonne réponse après l'aide.

Rappelons que ces aides consistent pour l'essentiel, non pas en une correction suivie d'une innovation à recommencer, mais en la proposition d'un instrument permettant tout à la fois d'analyser sa première réponse et de se forger une nouvelle représentation du travail.

Les élèves sont également capables de traiter des tâches complexes.

Les expériences cognitives, considérées à leur meilleur niveau, sont d'autant mieux mises en œuvre par les élèves que la tâche ne les laisse pas croire qu'ils peuvent la traiter par des procédures simples autorisant l'approximation. Ce fait est établi par plusieurs travaux, et est repérable dès la maternelle. On le voit à plusieurs reprises dans cette enquête, toutes les fois que la L2, parce qu'elle ne peut pas faire fond sur les seules procédures de compréhension sémantique et d'approximation, renforce l'appel aux procédures logiques et analytiques. En ce sens la L2 est à elle seule un pédagogue, elle oblige les élèves à faire preuve de leur meilleur niveau de compétence cognitive, et ils y réussissent.

Avis aux lecteurs

Dans le prochain numéro de la revue, consacré au thème du bi/plurilinguisme, vous trouverez des approfondissements sur les éléments pédagogiques de la recherche menée par *Richard Assuëd* et *Anne-Marie Ragot*.

Note

Les rapports de recherche synthétisés dans cet article, ainsi que d'autres documents d'approfondissement, peuvent être demandés au *Service de l'Inspection Technique de la Surintendance aux Ecoles d'Aoste*.